



- **DECLARATION DE CONFORMITE EU**

Le fabricant ou son mandataire établi dans la communauté

Nom du fabricant : **APPLICATION DES GAZ**.....

Adresse complète : **BP55, Route de Brignais Saint- Genis Laval, France**

.....
Déclare que les produits suivants :

- **REF 300006756_ Plancha électrique à poser 2 XD fonte**
- **REF 300006758_ Plancha électrique sur chariot 2 EXD fonte**

sont conformes aux réglementations en vigueur citées ci- dessous :

Directive n°2014/35/EEC- basse tension (DBT).

Normes Européennes :

NF EN 60335-1 : Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 1 : exigences générales

NF EN 60335-2-9 : Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 2 : règles particulières pour les grils, grille-pain et appareils de cuisson mobiles analogues.

NF EN 60335-2-78 : Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 2 : règles particulières pour les barbecues pour extérieur.

Directive n°2014/30/EEC – Compatibilité électromagnétique (CEM)

Normes Européennes :

EN 55014-1 : Compatibilité électromagnétique - Exigences pour les appareils électrodomestiques, outillages électriques et appareils analogues - Partie 1 : émission - Compatibilité électromagnétique - Exigences pour les appareils électrodomestiques, outillages électriques et appareils analogues - Partie 1 : Emission

EN 55014-2 : Compatibilité électromagnétique - Exigences relatives aux appareils électrodomestiques, outillages électriques et appareils analogues - Partie 2 : immunité - Norme de famille de produits

EN 62233 : Méthodes de mesure des champs électromagnétiques des appareils électrodomestiques et similaires en relation avec l'exposition humaine.

EN 61000-3-3 : Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension pour les matériels ayant un courant assigné inférieur ou égal à 16A par phase et non soumis à un raccordement conditionnel.

EN 61000-3-2 : Limites pour les émissions de courant harmonique (courant appelé par les appareils inférieur ou égal à 16 A par phase).

Directive n° 2011/65/CE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)

Directive n° 2012/19/EEC relative aux déchets électriques et électroniques DEEE

S^t-Genis-Laval, 22 November 2021

S.GERPHAGNON

Regulatory Affairs Officer